

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*
18 AVR. 2019

Par délégation du Maire
Dominique Foulon
Directeur général adjoint

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.
DONT ACTE

2. Adhésion à l'association des archivistes français (AAF).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association des archivistes français et à régler la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 105 € pour l'année 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

3. Fonction publique territoriale – Désignation du représentant de la Ville aux conseils de discipline de recours de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal de désigner Mme Sylvie Durruty pour figurer sur la liste des représentants des communes de plus de 20 000 habitants, auprès des conseils de discipline de recours de la région Nouvelle-Aquitaine.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA s'abstiennent.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.
M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

4. Opération de vérification de conformité des cyclomoteurs et campagne éducative aux règles de sécurité routière – Demandes de subventions auprès du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) pour les actions de vérification de conformité des cyclomoteurs aux entrées des établissements scolaires et des interventions de la police municipale dans les classes de CM1 ciblées sur la prévention routière et à signer tous les documents afférents à ces subventions.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Forum citoyenneté et prévention au profit des collégiens des classes de troisième - Demandes de subventions auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

Dans le cadre de la tenue d'un forum à destination des collégiens qui vise à prévenir et réduire les comportements à risques, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention aux taux le plus élevé possible auprès du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et à signer tous documents afférents à ces subventions.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

6. Demandes de subvention à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'accompagnement des jeunes en service civique durant l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne.

Dans le cadre d'une mission de médiation et de prévention des comportements à risques les fins de semaine, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention aux taux le plus élevé possible auprès de la Mission interministérielle de lutte

contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et à signer tous documents afférents à ces subventions.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

TRANQUILLITE PUBLIQUE

7. Demande de financement de l'acquisition de gilets pare-balles par le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour un montant de 2 500 €, en vue de l'acquisition de 10 gilets pare-balles pour les agents de police municipale.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

8. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association culturelle israélite Bayonne-Biarritz – Travaux de restauration de la synagogue – Tranche 3.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement (tranche 3) d'un montant de 142 500 € à l'association culturelle israélite de Bayonne-Biarritz et d'autoriser M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de versement de cette subvention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Arènes en scène - Programmation d'un spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne.

La Ville, Malandain Ballet Biarritz et la Communauté d'agglomération Pays Basque ont souhaité proposer le spectacle *Cendrillon*, dans le cadre du vingtième anniversaire de la compagnie. Il est proposé au conseil municipal la mise à disposition gratuite des Arènes au Malandain Ballet Biarritz en vue de l'organisation de ce spectacle.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Label Ville et Pays d'art et d'histoire - Demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine et de la Région Nouvelle Aquitaine pour le programme d'actions 2019.

La DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine pouvant participer au financement des actions de valorisation mises en place au titre du label Ville et Pays d'art et d'histoire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de ces deux instances une subvention au taux le plus élevé possible et de l'autoriser à signer tous actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Transfert de propriété du mobilier Gomez de l'ancien service des Ponts-et-Chaussées.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition d'un transfert de propriété du mobilier Gomez de style Art Déco de la DDTM à la Ville.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un concert transfrontalier d'élèves musiciens.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat qui précise les obligations du Conservatoire du Pays basque Maurice-Ravel, de la Locomotive, de la ville de Pampelune et la Ville de Bayonne et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Efficience énergétique des bâtiments historiques – Demande de subvention sur le programme Sud-Ouest Européen (SUDOE).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible pour le programme européen SUDOE visant à l'efficience énergétique des bâtiments historiques et à signer les documents afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Musée Bonnat-Helleu - Prêt exceptionnel de six dessins réalisés par Léonard de Vinci au musée du Louvre.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le prêt de six dessins de Léonard de Vinci, au Musée du Louvre, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Musée Bonnat-Helleu – Nuit européenne des musées 2019 – Prise en charge des frais des intervenants.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais d'un intervenant, dans le cadre de l'organisation de la Nuit européenne des musées 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Musée Bonnat-Helleu – Concert du prix du musée Bonnat-Helleu 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la prise en charge des frais liés à la venue des deux lauréats du Prix du musée Bonnat-Helleu, dans le cadre de l'organisation du concert associé.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17. DIDAM – Exposition « Le siècle de Balenciaga » - du 7 juin au 8 septembre 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires de l'exposition « Le siècle de Balenciaga », solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques, et à signer tous les documents afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

18. Adhésion de la Ville à l'association Txirrind'ola.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Txirrind'ola et le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 50 € pour l'année 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité coordonnée par la CAPB.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture d'électricité et d'autoriser M. le Maire ou son représentant la signer ainsi que tout acte nécessaire à cette opération.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT URBAIN

20. Convention de partenariat avec Procvivis Aquitaine Sud en faveur des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétaires.

Afin de permettre la mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Bayonne et Procvivis Aquitaine Sud, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention prévoyant les conditions de mise en œuvre des préfinancements des subventions en faveur des propriétaires occupants et copropriétés dégradées et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

21. PNRQAD – Centre ancien- Avenant n°3 à la convention – Subvention aux maîtres d'ouvrage des opérations de requalification des îlots dégradés.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modalités d'attribution des subventions aux maîtres d'ouvrage des opérations de requalification des îlots dégradés, d'approuver le projet de convention-type fixant les modalités d'attribution des subventions et les engagements des parties et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte et document nécessaire au versement de ces subventions.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. PNRQAD - Ilot 12 - Acquisition de lot de copropriété sis 22 rue Victor Hugo - Avenant n°3 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque (EPFL) Pays Basque.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL l'avenant n° 3 à la convention de portage foncier, portant sur l'acquisition d'un lot de la copropriété du 22 rue Victor Hugo, et tous les actes nécessaires à son application.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Immeuble situé 4 rue Maubec – Bail à réhabilitation tripartite entre Habitat Sud-Atlantic (HSA), l'établissement public foncier local Pays basque (EPFL) et la Ville de Bayonne.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour la conclusion de l'opération de création de logements sociaux, approuver et autoriser M. le Maire à signer avec l'EPFL Pays Basque et HSA, le bail à réhabilitation ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Programme d'Action Foncière (PAF) - Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble sis 4 rue Maubec – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays Basque pour l'acquisition de lots de la copropriété du 4 rue Maubec, d'autoriser M. le Maire à

signer avec l'EPFL Pays Basque l'avenant n° 2 à la convention de portage foncier et tous les actes nécessaires à son application.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de 15 077,20 € et de 51 828,91 € de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

26. Les journées de l'Education 2019 - Seconde édition.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le programme des Journées de l'Éducation et d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Réseau Appui Parents (RAP) et du conseil départemental ainsi qu'à signer tous les actes afférents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

27. Internalisation de la démarche de service civique et demande d'agrément.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'internalisation de la démarche de service civique et d'autoriser M. le Maire à signer la demande d'agrément service civique et tous actes afférents à sa mise en œuvre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent.

28. Actions de la ville de Bayonne en matière de petite enfance, jeunesse et éducation - Demandes de subventions auprès des partenaires financeurs de la Ville de Bayonne pour l'année 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financeurs tels que le Réseau Appui Parents, la CAF, le GIP DSU, et à signer les conventions d'attribution qui s'y rattachent ainsi que toute autre demande de subvention à ces mêmes partenaires sur l'exercice 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

29. Plaine d'Ansot – Boutique de la maison des Barthes – Tarifs complémentaires.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs proposés pour la boutique de la Maison des Barthes à la plaine d'Ansot, qui entreront en application le 1^{er} mai 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

30. Aménagement du parvis du collège Camus – Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département en vue de l'aménagement du parvis du collège Camus,

d'autoriser M. le Maire à la signer et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

31. Implantation de trois bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les travaux d'implantation de trois bornes de charge, d'autoriser le SDEPA à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, à ses frais exclusifs, de verser au SDEPA la part communale des travaux et la participation aux frais de fonctionnement, d'approuver la convention d'occupation du domaine public nécessaire et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public et tous documents afférents à ce projet.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

32. Port fluvial de Bayonne - Redevance d'occupation du domaine public - Astreinte d'occupation sans droit ni titre.

Afin de mettre un terme aux occupations illégales du domaine public fluvial, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'une astreinte de 500 € par jour, à compter de la réception par l'occupant de la mise en demeure de la Ville.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA votent contre.

FETES TRADITIONNELLES

33. Mise en place d'un lieu dédié aux femmes durant les fêtes de Bayonne 2019 – Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du FIPD et à signer tous les documents afférents à la mise en place d'un lieu dédié aux femmes durant les fêtes de Bayonne 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Convention de partenariat pour des prestations de propreté urbaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des communes qui participent à la propreté urbaine durant les manifestations festives 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

35. Fixation du montant du droit d'accès pour l'édition 2019.

Compte tenu du bilan positif de l'édition 2018 et de la permanence d'une menace terroriste, la Ville envisage de reconduire en 2019 le dispositif mis en place pour l'édition 2018 des Fêtes. Il est donc demandé au conseil municipal de fixer à 8 € le tarif du droit d'accès au périmètre des Fêtes de Bayonne à compter du vendredi 26 juillet 2019, 10h.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER votent contre.

FINANCES

36. Exercice 2019 – Budget principal – Budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal, qui s'élève globalement à 113 M€ par nature et par chapitre.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

37. Exercice 2019 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, qui s'équilibre globalement à 4,435 M€, soit 3,035 M€ pour les fêtes et 1,4 M€ pour la temporada.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

38. Exercice 2019 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe des parcs de stationnement, s'équilibre globalement à 9,98 M€, exploitation et investissement confondus.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA
votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

39. Vote des taux d'imposition pour l'année 2019.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la dixième année consécutive, qui resteront donc au même niveau qu'en 2009.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

MM. ETCHETO (avec mandat), DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

40. Exercice 2019 - Soutien au monde associatif - Attribution de subventions.

En application des critères retenus pour l'examen des dossiers, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations proposée et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement nécessaires.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

41. Remises gracieuses de créances.

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière, en leur accordant des remises partielles pour un montant total de 4 941,86 €.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

42. Garantie d'emprunt à l'association Solidaires pour l'habitat (SOLIHA) Pays-Basque - Réhabilitation de cinq logements situés 1 allée Charles Malégarie.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la garantie d'emprunt à l'association SOLIHA Pays basque et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que la convention correspondante.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

43. Ouverture du nouveau complexe cinématographique d'Art et d'Essai « L'Atalante » - actions de valorisation du 7^{ème} art et d'accompagnement de la reprise d'activité.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer un financement exceptionnel à l'association Cinéma et Cultures pour l'exercice 2019 d'un montant de 25 000 € au titre de l'accompagnement à la reprise d'activité, et d'une compensation financière exceptionnelle de 20 000 € maximum, au titre du dispositif d'accueil des Bayonnais.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FONCIER

44. Opération à l'intersection rue du grand Hargous et chemin d'Hargous – Désaffectation et déclassement de partie de parcelle cadastrée AY 327 située rue du grand Hargous appartenant à la Ville de Bayonne.

En vue d'améliorer les espaces réservés aux modes de déplacements doux le long du chemin de Hargous, il est demandé au conseil municipal de constater la désaffectation au public et de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une emprise à l'intersection rue du grand Hargous et chemin de Hargous.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

45. Opération à l'intersection rue du grand Hargous et chemin d'Hargous – Echange de terrains situés rue du grand Hargous et chemin de Hargous entre la Ville de Bayonne et la société immobilière Alternative foncière.

La désaffectation et le déclassement du domaine public communal ayant été prononcé, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe d'un échange sans soulte et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents requis à la concrétisation de la transaction avec la société Alternative Foncière.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

46. Mise à disposition d'un local situé place Gambetta au profit de l'association Euskal Joutes

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition d'un local situé dans la culée rive droite du pont Saint-Esprit à proximité immédiate de l'Adour, au bénéfice de l'association Euskal Joutes et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

47. Maintien en condition opérationnelle et évolution des réseaux LAN, WIFI et des infrastructures de téléphonie – Lot n° 1 – Maintien en condition opérationnelle des réseaux LAN et WIFI et évolution du cœur de réseau et du WIFI – Avenant n° 1 (avenant de transfert) à l'accord-cadre n°18093 conclu avec la société Orange Connectivity and Workspace Services.

Suite d'une opération de fusion-absorption entre Orange Connectivity and Workspace Services et Orange Business Services, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 du marché n°18093 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

48. Nettoyage de certains bâtiments de la Ville – Signature des marchés publics.

Suite à la CAO du 8 avril dernier, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics à intervenir avec les sociétés Atalian, Pronett, Onet et LEA services pour une durée d'un an, reconductible trois fois et d'autoriser M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

49. Prestations en garantie totale de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air avec fourniture de chaleur – Avenant n° 1 avec la société Dalkia.

Suite à l'intégration de deux sites qui n'étaient pas inclus au démarrage du marché, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société DALKIA l'avenant n° 1 afférent.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

50. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne aux projets menés par des associations dans les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets 2019 lancé par le GIP-DSU.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions aux associations ayant des projets dans les quartiers prioritaires, pour un montant de 53 330 €.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

51. Réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2019 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville de Bayonne dans les quartiers en géographie prioritaire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les projets proposés dans le cadre de l'appel à projets du GIP-DSU et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à venir.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

52. Association Université Basque d'été (Udako Euskal Unibertsitatea) – Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Université Basque d'été, dans le cadre de la tenue du congrès Ikergazte des jeunes chercheurs.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

53. Office Public de la Langue Basque (OPLB) – Signature d'une convention de partenariat pour l'année 2019.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'office public de la langue basque pour 2019 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

54. Association Euskaltzaindia / Académie de la langue basque – Reconduction de la convention de partenariat pour la période 2019 – 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

55. Prestations de conseils d'assistantes sociales pour les besoins du personnel de la commune et du CCAS – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat de prestations de conseils d'assistantes sociales et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

56. Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le déploiement du très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque n'étant pas achevé, il est proposé de renouveler la mise à disposition d'un agent de la Ville et d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

57. Modification du tableau des effectifs.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par la création de six postes.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)
ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

SPORTS

58. Mutualisation d'un local administratif situé gymnase Robert Caillou – Avenant à la convention de mise à disposition avec l'association Aviron Bayonnais rugby amateur et convention de mise à disposition avec l'association Aviron Bayonnais omnisports (section handball).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'occupation au profit de l'association Aviron bayonnais rugby amateur et la convention de mise à disposition de ce même équipement à l'association Aviron bayonnais omnisports en vue de l'occupation partagée d'un espace et d'autoriser M. le Maire à les signer.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

TEMPORADA

59. Temporada 2019 - Signature des marchés de fourniture de taureaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires retenus ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)

ne prennent pas part au vote.

Mme ARAGON vote contre.

Mme HERRERA LANDA s'abstient.

M. IRIART s'abstient.

Mme LEUENBERGER vote contre.

60. Temporada 2019 - Fixation des tarifs.

Pour cette nouvelle saison taurine, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions ainsi que les tarifs 2019 et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions relatives à la billetterie avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

DUZERT, PALLAS (avec mandat), ARTIAGA (avec mandat)

ne prennent pas part au vote.

Mme ARAGON vote contre.

Mme HERRERA LANDA s'abstient.

M. IRIART s'abstient.

Mme LEUENBERGER ne prend pas part au vote.

61. Temporada 2019 – Mise à disposition des arènes au profit de l'association 100% Recorte et prestation de billetterie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention prévoyant la mise à disposition des arènes au profit de l'association 100% Recorte, et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que celle relative à la prestation de billetterie.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mme ARAGON vote contre.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. La demande est acceptée.

62. Braderie de Pâques – Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public.

Au regard du contexte exceptionnel lié aux travaux du tram'bus et afin de soutenir l'attractivité commerciale du centre-ville, il est demandé au conseil municipal d'accorder une exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public à l'Office de commerce et de l'artisanat à l'occasion de la braderie de Pâques 2019.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne



